MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

AGENT DE POMPES FUNÈBRES

Enseignement troisième degré

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le…

AGENT DE POMPES FUNÈBRES

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 3 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITÉS

La profession d'agent de pompes funèbres est au premier abord un métier très technique à la fois sur un plan administratif, organisationnel et psychologique. L'agent des pompes funèbres s'occupe généralement d'organiser la mise en bière, la préparation du corps, sans oublier son rôle de porteur et de transporteur du défunt. Lors des obsèques, il est chargé de faire entrer la famille dans les lieux de cérémonie, d'installer les fleurs… Il peut aussi tenir le rôle d'officiant. Il se doit d'être discret et respectueux.
Le métier d'agent de pompes funèbres est aussi en grande partie fait de contacts et de relations humaines. Ces contacts sont primordiaux à une bonne prise en charge de la famille et du défunt car les familles ont généralement besoin d'accompagnement et de conseils spécifiques.

III. ACTIVITÉS CLÉS

En respectant les différentes réglementations,

- ♦ Découvrir les différentes pratiques, us et coutumes liés à un décès afin de respecter, conseiller et organiser les obsèques du défunt selon ses volontés et/ou celles de la famille ;
- ♦ Réaliser la toilette mortuaire et la préparation du défunt à sa présentation aux visites ;
- ♦ Faciliter le deuil de la famille ;
- ♦ Expliquer le déroulement et l'organisation des cérémonies funéraires (gestion du planning, la mise en place de la cérémonie…) ;
- ♦ Gérer l'aspect administratif lié à un décès, à savoir les démarches nécessaires auprès des administrations et de toutes les parties prenantes ;
- ♦ Concevoir et mettre en œuvre la cérémonie funéraire.

IV. LIEU D'EXERCICE DU MÉTIER

L'agent de pompes funèbres travaille dans une entreprise de pompes funèbres, sous la responsabilité du chef d'entreprise.

V. SITOGRAPHIE

https://www.leforem.be/Horizonsemploi/rome/11141.html
https://www.ifapme.be/actualites/la-filiere-pompes-funebres-en-plein-essor-lifapme
ROM V3 K2602